

## **CHARTRE AVOLOI - AVOCAT**

### **L'Avocat s'engage à :**

- Être inscrit au barreau et à signaler toute suspension ou radiation à Avoloi.
- Offrir un « diagnostic juridique de 20 minutes » physiquement en cabinet à toute personne prenant rendez-vous par l'intermédiaire d'Avoloi (sauf circonstances exceptionnelles ou accord avec l'utilisateur).
- Contacter l'utilisateur dès qu'un nouveau rendez-vous est pris.
- Respecter les obligations déontologiques qui lui incombent et les règles applicables à sa profession.
- Fournir à Avoloi un texte de présentation précisant ses domaines d'intervention, ainsi qu'une photographie ou un logo, et un minimum de 6 créneaux hebdomadaires de 20 minutes chacun.
- Informer Avoloi de toute indisponibilité temporaire ou permanente qui pourrait impacter le bon fonctionnement du service.
- Ne pas dénigrer les partenaires d'Avoloi.
- Reconnaître qu'Avoloi n'agit pas en tant qu'apporteur d'affaires et qu'en conséquence, Avoloi n'est pas responsable des suites données aux rendez-vous fixés